



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Eau et Biodiversité
Bureau police de l'eau
Corinne FIORENTINO-DAMEME
04 94 46 81 48

Toulon, le 29 juin 2022

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC
sur un projet d'arrêté préfectoral
approuvant le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État
ainsi que les clauses et conditions particulières**

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement

I – Objet de la consultation

Dans le cadre du renouvellement général des locations du droit de pêche de l'État, le préfet doit approuver le cahier des charges pour l'exploitation, dans le Var, du droit de pêche de l'état du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

II – Motifs de la décision

L'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 a approuvé le nouveau modèle de cahier des charges fixant les clauses et conditions générales pour l'exploitation du droit de pêche sur le domaine public de l'État.

En application de l'article R. 435-14 du code de l'environnement, il appartient à chaque préfet de département d'établir la liste des lots et de déterminer les clauses et les conditions particulières du cahier des charges.

Il n'y a pas de pêcheurs professionnels sur le département, ni de possibilité de pêcher aux engins ou aux filets sur les différents lots. Le projet de cahier des charges indique donc, en son article 48, que l'emploi des engins et des filets est interdit sur l'ensemble des lots.

III- Modalités de la consultation

La consultation du public, intervenue entre le 4 et le 25 juin 2022 inclus, a donné lieu à une observation.

Le projet de cahier des charges a été mis en en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le Var (www.var.gouv.fr) du 4 juin au 25 juin 2022 (21 jours inclus).

Le public a pu faire part de ses observations par voie électronique à l'adresse suivante:
ddtm-sebio@var.gouv.fr

IV – Résultat de la consultation

La consultation a donné lieu à une observation :

- l'AAPPMA du Bas-Verdon a demandé que les 4 Km de la rivière Durance situés dans le Var sur le domaine public fluvial soient intégrés au lot n°2 des 2 gravières des Iscles de la Durance à Vinon-sur-Verdon. Cette demande est recevable et justifiée, dans la mesure où la pêche peu s'y pratiquer.

La demande est donc prise en compte. Elle ne modifie pas le prix annuel du lot.

V - Conclusions

Deux lots sont proposés. Les locations sont consenties pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2023, moyennant un prix de base du loyer, figurant dans le tableau ci-dessous.

N° du Lot	Libellé	Catégorie piscicole	Prix annuel
Lot 1	Retenue de Saint-Cassien	2 ^e	416€
Lot 2	Gravières des Iscles Notre Dame à Vinon-sur-Verdon et totalité de la Durance située dans le Var (rive gauche Durance)	2 ^e	127€

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Laurent BOULET